Paris, le 30 mars 2018

*Patient nom prénom adresse*

Suite à votre demande, votre examen IRM/CT/Radio/Echo aura lieu le :

Jeudi 21 Mai 2019 à 08:30

**ATTENTION, vous devez impérativement confirmer votre rendez-vous 72h avant** la date de votre examen :

-par e-mail à l’adresse [imagerieparis15@gmail.com](mailto:imagerieparis15@gmail.com)

-ou au 01.42.65.88.55 (du lundi au vendredi de 8H30 à 19H et le samedi de 9h à 13h),

A défaut votre examen risque d’être automatiquement annulé.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | JOUR DE L’EXAMEN |  |

• Arriver 10 min avant l’heure du rdv fixé pour effectuer l’enregistrement

• Prévoir au total 1h au centre pour un examen de radiographie ou d’échographie.

• Prévoir au total 1h30 min au centre pour un examen scanner ou IRM.

Ces temps peuvent être raccourcis si vous souhaitez récupérer vos résultats sur support informatique dans la journée.

L’équipe médicale s’efforce de limiter l’attente en apportant un soin particulier au respect des horaires. Toutefois, des imprévus (urgences médicales) peuvent prolonger votre attente.

Pensez à ramener :

• vos anciennes radios, échographies, scanner ou IRM en rapport avec l’examen à passer  
• votre carte vitale et de mutuelle  
• les résultats de la prise de sang que l’on vous a éventuellement prescrite  
• le produit de contraste que l’on vous a éventuellement prescrit ; vous devez vous rendre à la pharmacie et le ramener le jour de l’examen  
• l’ordonnance du médecin  
• la liste des médicaments que vous prenez et si vous êtes porteur d’un dispositif implantable la référence correspondante.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | REGLEMENT DES HONORAIRES |  |

Des honoraires sont à régler par espèces, chèque ou carte bancaire.

Nous pratiquons les tarifs conventionnés de la sécurité sociale et des dépassements d’honoraires. Nous n’appliquons pas le principe du tiers payant.

Si votre examen est pris en charge à 100%, vous devrez toutefois faire l'avance des honoraires dont vous serez remboursé par la suite.

La partie technique de l'examen sera directement prise en charge par votre caisse de sécurité sociale grâce à votre carte vitale, en cas d'oubli de celle-ci vous devrez régler la partie technique.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | RESULTATS |  |

Après votre examen les clichés, le CD-ROM pour les examens scanner et IRM, ainsi que le compte rendu vous seront remis. Il vous sera également délivré un code d’accès à notre plateforme sécurisée pour visualiser en ligne votre compte rendu et les images. Vous pouvez partager ce lien avec votre médecin.

Dans tous les cas, vous pouvez soit attendre le compte rendu en salle d’attente ou demander à le consulter et imprimer en ligne sur notre plateforme sécurisée, si vous êtes pressé(e).

Les résultats ne sont pas automatiquement transmis au médecin prescripteur (sauf urgences). Il vous appartient donc de lui ramener lors de votre prochaine consultation.